

KFBC Clichy
Siège social.
13, rue Bardin.
92110 Clichy.
kfbc-clichy.com

Tel : 07 61 58 68 96
Tel club : 09 83 06 89 30
Mail : kfbc.clichy@yahoo.fr

PHOTO
OBLIGATOIRE

Nom: _____
Prénom: _____
Date de naissance: _____
Adresse: _____
Profession: _____
Téléphone(s): _____ / _____
Email: _____

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné Docteur, _____ certifie Apte Inapte
M. Mme. Mlle. _____ ne présentant à ce jour aucune
contre indication à la pratique du Kick-boxing, K-1 Rules, Grappling - Luta livre, Pancrace - MMA
en loisir et compétition

Saison 2021/2022	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
Age: _____	Age: _____	Age: _____
Taille: _____	Taille: _____	Taille: _____
Poids: _____	Poids: _____	Poids: _____
Date: _____	Date: _____	Date: _____
Cachet et signature du médecin:	Cachet et signature du médecin:	Cachet et signature du médecin:

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), M. Mme. Mlle, _____
demeurant à l'adresse: _____
autorise, ma fille, mon fils, _____ à pratiquer au club KFBC et en compétition.

Saison 2021/2022	Date: _____	Signature: _____
Saison 2022/2023	Date: _____	Signature: _____
Saison 2023/2024	Date: _____	Signature: _____

Personne à prévenir en cas d'urgence:

M. Mme. Mlle, _____ Tél: _____

PARTIE RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT

Saison	Chq.	Esp.	Nom	Date	Numéro	Montant
2021/2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
2022/2023	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
2023/2024	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

REGLEMENT INTERIEUR DU KFBC CLICHY

➤ COTISATION ANNUELLE ET INSCRIPTION

La cotisation est fixée en début de la saison sportive par les membres du bureau. Le paiement de la cotisation se fait soit par règlement unique, soit en deux ou trois chèques sous réserve de l'acceptation des membres du bureau. Le règlement de la cotisation annuelle est définitif et non-remboursable. La cotisation est payable en début de l'inscription. Le montant du premier versement ne peut-être inférieur à un quart du montant de la cotisation annuelle. Cette cotisation comprend l'adhésion au « club » dans le cadre des entraînements liées aux disciplines de l'association.

En fonction du nombre de retards de paiement, le sportif peut être sanctionné d'une suspension pour une période de 5 jours voire d'une exclusion de l'association.

En cas de désistement, de suspension ou d'exclusion, la cotisation déjà versée n'est pas remboursée. Par ailleurs, l'adhérent a 8 jours à compter de sa date d'inscription pour fournir la totalité des documents cités ci-après :

La fiche d'inscription dûment complétée ;

Un certificat médical précisant que la pratique des disciplines du club « kick boxing, full contact, muay thai, grappling pancrace et MMA n'est pas contre indiquée ;

Pour les compétiteurs 8 jours supplémentaires : le résultat du fond de l'œil et de l'électrocardiogramme ;

1 photos d'identité **OBLIGATOIRE** ;

Pour les mineurs (6-17 ans révolus) : une autorisation parentale précisant l'acceptation de la pratique des disciplines du club et signature du présent règlement intérieur.

En aucun cas, l'adhérent ne pourra commencer l'entraînement sans avoir remis, le dossier complet « le certificat médical, la fiche d'inscription, l'autorisation parentale pour les mineurs et le règlement de la cotisation.

Lorsque l'adhérent se sera acquitté du dossier d'inscription, il se sera adhérent du club.

➤ DISCIPLINE

Tenue vestimentaire

Les sportifs et sportives doivent s'équiper obligatoirement :

Un protège dent

Des bandes ou mitaines

Protection tibias/pieds

Gants d'entraînement selon les tailles du 6oz au 10oz pour les enfants, le 12oz pour les adolescents enfin du 14oz et 16oz pour les adultes.

L'adhérent doit porter une tenue réglementaire aux disciplines du club, short de kick boxing et short de grappling ou MMA suivie d'un tee shirt ou rashgard, les affaires doivent être propres. Il est interdit de porter des tenus de foot ou autres qui ne correspondent pas aux disciplines du club.

➤ ASSURANCE

Pour le bon fonctionnement de l'assurance, le matériel obligatoire doit être utilisé lors des assauts ou combats lors des entraînements et des diverses manifestations sportives (interclubs, stages où compétitions). Tous entraînement dans la salle du KFBC CLICHY sans la présence d'un encadrant du club, ne sera pas sous la responsabilité de l'association en cas d'accident où blessure.

➤ HYGIENE

Chaque adhérent de l'association doit respecter l'hygiène des sanitaires, des douches, de la salle, du matériel et des vestiaires, ainsi que de porter des vêtements propres.

➤ SECURITE

Les ongles des pieds et des mains doivent être coupés ras :

Il est fortement recommandé de ne pas venir aux entraînements avec des objets de valeur (portable, bijoux, montres etc..) Si tel n'est pas le cas, les bijoux, montres et autres objets doivent être ôtés avant chaque entraînement.

Mastication du chewing-gum est interdite.

Les adhérents sont tenus de respecter les consignes de sécurité régissant l'occupation de la salle.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol dans la salle les vestiaires et l'ensemble du gymnase.

➤ COMPORTEMENT

Les sportifs et sportives se doivent de respecter les horaires des cours, le programme et le lieu d'entraînement ainsi que les entraîneurs, les membres du Bureau et du Conseil d'Administration, enfin le respect doit être mutuel entre tout adhérent de l'association.

Tout écart de conduite sera sanctionné par une suspension voire une exclusion selon la gravité de l'acte commis.

➤ SEANCE D'ENTRAINEMENT

Les horaires d'entraînement sont fixés par le Bureau Directeur avant le début de chaque saison sportive en fonction des disponibilités des infrastructures mises à la disposition de l'association.

➤ SANCTIONS

Les sanctions de suspension ou d'exclusion dans le cadre de fautes disciplinaires ou d'impayés sont décidées par le Bureau selon les statuts de l'association.

L'association décline toute responsabilité pour les actes commis par des sportifs ou sportives suspendus ou exclus

➤ AUTORISATION PARENTALE ET DROIT A L'IMAGE

A utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photos et vidéos représentant leurs mineurs, majeurs et parents d'élèves du club, ainsi qu'à exploiter ces clichés et images vidéo à des fins sportives et de communication de l'association.

D'intervention médicale et hospitalisation en cas d'extrême nécessité.

Tout adhérent ne respectant pas ce règlement se verra refuser l'accès au club pour le reste de la saison en cours sans remboursement de la cotisation et ni préavis.

Date et signature de l'Adhérent (Pour les Mineurs Signature des Parents où du Tuteur légal)